

-P.N-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 26 / 9 / 1957.-

KIBUNGO



1525

CONVOCATION

Monsieur RWEKAZA

résidant à KIBUNGU est invité à se présenter au bureau du Territoire, le 3 ... 10 1957 à 8 heures, porteur de la présente convocation et des pièces suivantes :

.....
pour y être entendu au sujet des faits dont il lui sera donné connaissance.

Agréez Monsieur l'assurance de ma considération distinguée
 mes civilités

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

Y

PRO JUSTITIA

P. V. n° 155 160

Accordéole roulage

Y'en a il n'y eut au commencement de la
1^{re} jour du mois d'août, Devant Nous De
Zutter, Ls. R. H. officier de Police Justi-
ciable à compétence générale à Kibungo
nous y trouvons comme suit le nom de
Rwetkara, Aimable, spk de Kamponile
et de Nyaragisa Nsirwa (c. v.) orig.
de la colline Musaga, se chff. Kigoma
chff Miganzo, territ. Kibungo,
résidant à la colline Gagorire, Nsiby
Karo, chff. Gihanga, territ. Kibungo
profession : carrié au magasin de Nsiby à
Kibungo ; race : mbuti ; chevauchement
état civil : célibataire, condamna-
tion antérieure : 7 ans et 7 mois de prison
à Miganzi ; possession : nient qui
répond comme suit à nos questions

F. Q.: Vous avez fait un accident de **y**
roulage ce matin avec la voiture de Nasser.

R. Oui.

Q. Comment c'est arrivé?

R. Je conduisais la femme de Nasser pour deux enfants à l'hôpital. En revenant tout près de ~~la~~ ^{une} barrière à l'entrée du poste j'y ai trouvé un soldat sur la route qui m'a indiqué que je devais ~~pas~~ passer par le circuit ou bien de traverser le poste d'europeens. Ensuite où que j'avais l'intention de continuer ^{la route qui entre dans le poste} j'ai alors vu le remorqueur du soldat, ~~qui~~ ^{qui} ~~avait~~ brisé pour observer par la route d'en bas.

A ~~ce~~ et bifurcation il y avaient beaucoup de gens qui se rendaient au marché. Voulant inviter quelques filles qui se trouvaient à droite de la route j'ai voulu inviter ~~à~~ ^à ces personnes du braqueur à gauche où j'ai cogné ^{un vingtaine de mètres plus loin} une bûche morte.

Q. Quelle était la vitesse de votre véhicule?

R. 40 par heure.

Q. Vous ne saviez pas que vous ne pouviez pas dépasser le 30 p heure dans ~~la~~ ^{la} agglomération? poste de Kibungo?

R. Non je crois que c'était 40.

Q. D'ailleurs n'y a-t-il pas une plaque à l'entrée du poste qui indique une vitesse plus grande que 30 p.h.

R. Oui!

III G. Police de montage : trace de vitesse
Art. 19, 1.2 , art 20 art 67

Q. Y'a-t-il homme que vous avez cogné circulait-il
dans le sens de sa marche c'est à dire
venait-il du marché où de l'hôpital ?

R. A gauche de la route il y a une talus; en
~~bas de ce talus~~ ~~et~~ la victime avait quelque bagages où
s'ôté de la route. Il a vu arriver à la
voiture et la victime qui il a voulu sauver
ses objets. C'est comme ça que je l'ai cogné
— Rencontre de un ~~en~~ ^{en} Art. 14, 4 puni par art 67
cogné de la route G. Art. 14, 4 puni par art 67

Q. Y'a-t-il des témoins de l'accident ?

R. Oui entre autre la femme de Nesson
nommée Marion et le soldat, les
autres je ne les connais pas.

Q. Vous n'avez plus rien à dire à
votre défense ?

R. Non

Le 20 juillet 19

^ Schinckel

IV. Composait ensuite le nommé
Ngirageze, fils de Mugarahu (+)
et de Nabuturo (+) orig. de la colline
Kavama, chef de Konzana, chefferie Gikunza
territ. Kibungo, y vivait, race: mukuba
des abacaba, profession: boy g état civil
marié à Maneza père de 4 enfants
qui dépendaient de Rukara, chouffeur
de Nasser et déclara ce qui suit:

Samedi le 10 dernier je me descendais
au marché. j'étais à gauche de la route.
à un certain moment j'ai été pris par
le véhicule de Nasser qui m'a fait tomber
sur le talus, comme ça j'ai été légèrement
blessé.

Q. Pourquoi étiez-vous à gauche de la route ?

R. Je descendais, c'est comme ça qu'on fait.

Q. En qualité de boy combien touchez-vous par
jour ?

R. 10 fr

Q. A ces jours vous travaillez ?

R. Non.

Q. Y avait-il des témoins ?

R. Oui, j'étais avec un enfant de mon maître,
un joueur d'un jeu de Ngora dit Kave de Kavama
et un soldat qui était dans les environs.

Q. C'est tout que vous avez à dire ?

R. Oui

Le com. paru *

Tout part ensuite la monarque Ngiragebi-kara, fils de Kengarwanata (+) et de Nyabitoro (+) orig. de la colline Kavanga chef. Karana, chef. Gikunza, tenu. Kibanga résidant à Gahororo, chef. Gikunza, tenu. Kibanga, race : mukuto des aborigènes qui servent le prêtre répand comme suit ci-dessous question

Q. Est-ce que tu étais témoin de l'accident arrivé vendredi passé entre Ngiragebi et Rukkar?

R. Oui

Q. Qu'est-ce que vous avez vu?

R. Vendredi je me rendais au marché de Kibanga accompagné de Ngiragebi lorsque nous nous avions été gênés par la route. Tout au long nous attendions une voiture derrière nous qui venait dans notre direction. Nous nous en fîmes d'avantage, mais sans savoir pourquoi nous n'arrivâmes pas à rendre compte Ngiragebi a été pris et jeté par terre. Moi-même j'ai pu me sauver.

Q. La voiture est-elle arrivée en zig-zag?

R. Oui

Q. Le chauffeur courrait-il vite?

R. Oui.

La cause provient de

Le juge que le présent procès verbal est fini

A.C.P.J.

C. De Zitter

Adm